

221C1049
FR0011191766-OP010-A03

12 mai 2021

Réouverture de l'offre publique d'achat visant les titres de la société.

EOS IMAGING
(Euronext Paris)

1. Le 11 mai 2021, Oddo BHF SCA, agissant pour le compte de la société Alphatec Holdings Inc, a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique d'achat initiée par la société Alphatec Holdings Inc visant les actions de la société EOS IMAGING **sera réouverte du 17 mai au 2 juin 2021 inclus**, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

Il est rappelé¹ qu'à l'issue de l'offre publique d'achat visant les titres de la société EOS IMAGING, l'initiateur détient 23 756 061 actions EOS IMAGING représentant autant de droits de vote, soit 89,11% des actions et des droits de vote de cette société², ainsi que 2 486 135 « océanes » EOS IMAGING représentant 57,22% des « océanes » en circulation.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir :

- un nombre total de 5 112 674 actions EOS IMAGING au prix unitaire de **2,45 €** incluant (i) les actions existantes de la société, non détenues par l'initiateur, soit 2 850 522 actions EOS IMAGING³, (ii) les actions susceptibles d'être émises à raison de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions EOS IMAGING non détenues par l'initiateur, soit 3 000 actions EOS IMAGING (étant précisé que 1 415 682 stock-options émises en vertu des plans ESOP 2012 et ESOP 2019 sont devenues caduques au jour du règlement-livraison de l'offre et que 3 000 stock- options émises en vertu du plan ESOP 2010 ont été exercées pendant la période d'offre), (iii) les actions susceptibles d'être émises à raison de l'exercice des bons de souscription d'actions EOS IMAGING non détenus par l'initiateur, soit 120 000 actions EOS IMAGING (étant précisé que 230 000 BSA sont devenus caducs au jour du règlement-livraison de l'offre et que le prix d'exercice des BSA est supérieur au prix de l'offre), et (iv) les actions susceptibles d'être émises à raison de la conversion des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») EOS IMAGING non détenues par l'initiateur, soit 2 139 152 actions EOS IMAGING⁴ ; et
- la totalité des océanes EOS IMAGING non détenues par l'initiateur au prix unitaire de **6,81 € coupon détaché** dû le 31 mai 2021 (7,01 € coupon attaché), soit 1 858 516 océanes EOS IMAGING.

¹ Cf. D&I 221C1018 du 10 mai 2021.

² Sur la base d'un capital composé de 26 659 946 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (compte tenu de l'émission de 3 000 actions résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions EOS IMAGING).

³ Les 53 363 actions EOS IMAGING par la société ne seront pas apportées à l'offre ; par conséquent elles ne sont pas visées dans le cadre de la réouverture de l'offre.

⁴ Selon l'hypothèse d'un ratio d'attribution d'actions de 1,151, sur la base d'une ouverture de l'offre au 1^{er} avril 2021 (cf. section 2.4.4.2 de la note d'information).

Il est précisé que l'initiateur se réserve la faculté de procéder à l'acquisition d'actions EOS IMAGING sur le marché jusqu'à la clôture de l'offre réouverte, au prix de l'offre, soit 2,45 € par action EOS IMAGING, en application de l'article 231-39 II, 2° du règlement général.

2. Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la réouverture de l'offre et de sa mise en œuvre.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.
